

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 02/04/2025 - B2025/013543 - 2021 B 08114 - 493 229 223 - @2L CONSULTING

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

Je soussigné, **Monsieur Daniel LEROUX**,

Agissant en qualité de gérant, représentant légal de la société désignée ci-après :

Dénomination : **@2L CONSULTING**

Forme juridique : Sarl

Siège social : 6 avenue Carnot – 69580 Sathonay-Camp

RCS : LYON

Siret : 493229223 00026

Certifie que les documents comptables transmis sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale des associés.

Fait à Sathonay-Camp, le 29 juin 2024

@2L Consulting
6, avenue Carnot
69580 SATHONAY-CAMP
RCS Lyon - Siret 493 229 2237 00026



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

M LEROUX Daniel
6 avenue Carnot 6 avenue Carnot
69580 Sathonay-Camp
France

N° d'adhérent : 20122470040101

Pour le compte de :
SARL @2L CONSULTING
6 AVENUE CARNOT
69580 SATHONAY-CAMP

N° SIREN : 493 229 223
Période déclarée : Année 2023
Date limite de dépôt : 18/05/2024

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2023)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie
Code postal Ville
Pays

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice Imposable au taux normal Bénéfice Imposable à 15% Déficit (report du 2033-B)

H - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?
Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé

AUTRES INFORMATIONS

2 COORDONNÉES DU COMPTABLE

S'agit-il d'un comptable salarié (S) ou indépendant (I)
Forme juridique ou titre Nom et prénom ou dénomination
Qualité et fonction ou complément de dénomination
Numéro, type et nom de voie
Code postal Ville
N° téléphone Pays



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

N° 2065-BIS

(Applicable à compter du
31/12/2022)

I - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions payées par la société elle-même	18 000
Montant des revenus répartis (somme des montants ci-dessus)	18 000
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'art. 158 CGI	18 000



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES CALUIRE
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
1 RUE CLAUDE BAUDRAND
BP 239 69732 CALUIRE CEDEX
04 72 10 45 09
SIE.CALUIRE@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

M LEROUX Daniel, merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise SARL @2L CONSULTING, SIREN 493 229 223.

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale. Il établit que vous avez déposé votre déclaration aux jour et heure indiqués dans la rubrique « Date de dépôt ».

Cet accusé de réception est opposable à l'administration à condition que les informations contenues dans le cadre intitulé « Accusé de réception signé » ci-dessous soient conservées sans aucune modification.

La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration.
Pour en savoir plus, rendez-vous sur impots.gouv.fr puis rubrique « Droit à l'erreur ».

ACCUSÉ DE RÉCEPTION SIGNÉ

Informations sur le document signé

Procédure : Déclaration de IS - Résultats
Formulaire principal : 2065
Annexes jointes : 2065-BIS, 2033-A, 2033-B, 2033-C, 2033-D, 2033-E, 2033-F, 2033-G, 2059-H, 2059-I, 2069-RCI
Période déclarée : 01/01/2023 au 31/12/2023
Date limite de dépôt : 18/05/2024
Numéro de dépôt : ISRESULTAT-2024120-0000000155045108
Date de dépôt : 29 avril 2024 à 16:14:54 (heure de Paris)
Désignation du soumissionnaire : SARL @2L CONSULTING
Identifiant du soumissionnaire : 493 229 223
Désignation du signataire : LEROUX Daniel
Synthèse des éléments déclarés : Bénéfice imposable au taux normal : 4027
Résultat fiscal - bénéfice Imposable au taux réduit des pme (15 %) : 42500

Signature de l'administration

Désignation : DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - Production
(certificat n° 3294707197297601309088879309)

Signature numérique : c07xfOD+OS4nWcmP1cd5cCv9HAvb78eH/1s3o7Vb/U4tDQ7pH72tRx495y15gpm
JZJ8DdN1zGENcH3M5to872gaXGT/bUPxv7FEDLVRDDwLdOp7K7hnIzc7zWuAkQdB
aZkEjCyZYgfcEp8Xonscr14eX13Oag09/xWq40WRaMcGiWmLR1V1aHVboer0YE1
7NmKtTnTEN4o0AKAFRU8d8XxeNw8/bE3Qf1bduWBfWGTkLOPnWQaeevKqNFTPRrNt
vex1R/3Xg/3VPNZ9W6PZrDqATAWtYZmmnAYCqGC+UfWhiIU4XaK/7Mq8Q1K9cDe
P0wSY9MsXTqPUTIyJjb37Q==

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles - Autres	7 741	6 840	901
Immobilisations corporelles	739	739	0
TOTAL I (5)	8 480	7 579	901
2 - Actif circulant			
Créances (2) clients et comptes rattachés	16 554		16 554
Créances autres (3)	2 132		2 132
Valeurs mobilières de placement	50 000		50 000
Disponibilités	17 529		17 529
Charges constatées d'avance	2 646		2 646
TOTAL II	88 861		88 861
TOTAL GENERAL (I + II)	97 341	7 579	89 762

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	1 500
Réserve légale	150
Report à nouveau	11 401
Résultat de l'exercice	39 100
TOTAL I	52 151
3 - Dettes (4)	
Emprunts et dettes assimilées	60
Fournisseurs et comptes rattachés	27 937
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	5 359 9 259
Comptes courants d'associés	310
Autres dettes	45
TOTAL III	37 611
TOTAL GENERAL (I + II + III)	89 762

RENVOIS

(2) Dont créances à plus d'un an

(5) Coût de revient des immobilisations acquises
ou créées au cours de l'exercice

929

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	178 400
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			178 400
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres charges externes			130 672
Impôts, taxes et versements assimilés			800
dont TP/CFE, CVAE			800
Dotations aux amortissements			152
Autres charges			5
Total des charges d'exploitation (II)			131 629
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			46 771
Charges financières (V)			244
Produits et charges divers			45
Charges exceptionnelles (VI)			
Impôts sur les bénéfices (VII)			7 382
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			39 100

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	39 100	
Réintégrations de l'exercice		
Impôts et taxes non déductibles		7 382
Réintégrations diverses		45
1 RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	46 527	
2 RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	46 527	

DIVERS À RÉINTÉGRER

LIBELLÉ	Montant
Amende circulation	45



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

III - DIVERS

Montant de la TVA collectée

37 944

Montant de la TVA déductible sur biens et services (*sauf immobilisations*)

17 545

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises

178 400

TOTAL 1

178 400

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances

126 967

Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)

5

TOTAL 3

126 972

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)

51 428



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Composition du capital social

N° 2033-F

(Applicable à compter du
31/12/2021)

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes
physiques de l'entreprise

3

Nombre total de parts ou d'actions
correspondantes

150

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	M	Nom et prénom	LEROUX Jean-Pierre	Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	110		Pourcentage de détention	73,33%	
	Date de naissance	27/02/1955		Pays de naissance	France	
	Code postal de naissance	77300		Commune de naissance	Fontainebleau	
	Numéro, type et nom de voie	6 rue des Hautes Boulangeres				
	Code postal	77850		Ville	Héricy	
	Pays	France				
2	Titre	M	Nom et prénom	LEROUX Daniel	Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	10		Pourcentage de détention	6,67%	
	Date de naissance	08/12/1958		Pays de naissance	France	
	Code postal de naissance	77300		Commune de naissance	Fontainebleau	
	Numéro, type et nom de voie	6 avenue Carnot				
	Code postal	69580		Ville	Sathonay-Camp	
	Pays	France				
3	Titre	M	Nom et prénom	LEROUX Ronan	Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	30		Pourcentage de détention	20,00%	
	Date de naissance	05/02/1990		Pays de naissance	France	
	Code postal de naissance	75018		Commune de naissance	Paris	
	Numéro, type et nom de voie	260 Montée du Créavy				
	Code postal	74130		Ville	Glères-Val-de-Borne	
	Pays	France				

ANNEXE COMPTABLE**REGLES ET METHODES COMPTABLES****ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE ET DES AMORTISSEMENTS****ETAT DES PROVISIONS****COMPTES DE REGULARISATION****ETAT DES CREDITS-BAILS****REGLES ET METHODES****1) MONNAIE DE PRESENTATION DES COMPTES**

La monnaie de présentation des comptes est l'Euro.

2) REGLE GENERALE D'EVALUATION

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou bien à leur coût de production.

4) AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée de vie prévue comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Constructions	20 à 30 ans
Agencements, aménagements, installations techniques	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Immobilisations incorporelles (Logiciels)	1 an

5) STOCKS ET EN COURS

Les matières premières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode : premier entré, premier sorti

6) CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale

COMPTES DE REGULARISATION

EUR

PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES D'AVANCE	Montants (€)
<i>Créances rattachées à des participations</i>	
<i>Autres immobilisations financières</i>	
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	
<i>Autres créances</i>	2.647
Total Produits à recevoir et Charges comptabilisées d'avance	2.647

CHARGES A PAYER	Montants (€)
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>	
<i>Autres emprunts obligataires</i>	
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	60
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	15.244
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	
<i>Autres dettes</i>	45
Total Charges à payer	15.349

A2L CONSULTING

Edition du : 01/01/2023 au 31/12/2023

Solde N-1 de l'exercice

Hors brouillard

Hors simulation

BILAN SYNTHETIQUE

ACTIF	Exercice N			N-1		PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net				
Actif immobilisé :						Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles						Capital	1 500	1 500
- Fonds commercial						Ecart de réévaluation		
- Autres	7 741	6 840	901			Réserves :		
Immobilisations corporelles	739	739				- Réserve légale	150	150
Immobilisations financières						- Réserves réglementées		
TOTAL I	8 480	7 579	901	124	124	- Autres		
Actif circulant :								
Stocks et en-cours (autres que marchandises)						Report à nouveau	11 401	9 863
Marchandises						Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	39 100	19 737
Avances et acomptes versés sur commandes						Provisions réglementées		
						TOTAL I	52 161	31 061
Créances :						Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés	16 554		16 554	30 123		Dettes		
Autres	2 132		2 132	279		Emprunts et dettes assimilées	60	50
Valeurs mobilières de placement	50 000		50 000			Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	17 529		17 529			Fournisseurs et comptes rattachés	27 937	24 947
Caisse						Autres	9 614	11 337
TOTAL II	86 215		86 215	64 749		TOTAL III	37 611	36 334
Charges constatées d'avance (III)	2 645		2 645	2 512		Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	97 341	7 579	89 762	67 385		TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	89 762	67 385

Carthage conforme
01/12/2023
Gérant @2L Consulting

@2L Consulting

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 1.500 €

R.C.S. Lyon n° 493 229 223

Siège social : 6 avenue Carnot – 69580 Sathonay-Camp

RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément à la Loi et aux statuts de votre société, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation et qui vous ont été remis ou laissés à la libre consultation conformément à la législation en vigueur.

Nous vous précisons qu'il s'agit du dix-septième exercice comptable de votre société, faisant suite à sa création par acte constitutif du 30 novembre 2006, avec immatriculation le 14 décembre 2006 et commencement d'activité en date du 1^{er} décembre 2006.

Les comptes ont été établis selon les règles et méthodes comptables habituels, dans le respect des principes de prudence, d'indépendance et de continuité des exercices. Les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe) sont exprimés en Euros.

Présentation des états financiers

Situation et activité de la société au cours de l'exercice :

L'exercice 2023 a été marqué par une forte augmentation du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent, de plus de 27%.

Il en résulte un chiffre d'affaires pour la période 2023 de 178.400 € contre 140.024 € en 2022.

L'ensemble des charges d'exploitation s'élève à 131.629 € contre 116.472 € pour l'exercice précédent, soit une hausse de l'ordre de 13% parfaitement maîtrisée.

Il en résulte un bénéfice d'exploitation de 46.771 €, contre 23.552 € en 2022.

Les charges d'exploitation consistent en :

• Achats d'études et prestations	122.475 €
• Fournitures diverses	1.213 €
• Loyers et charges locatives	2.546 €
• Assurances	2.697 €
• Honoraires et frais d'actes	43 €
• Transports, déplacements, missions, réceptions	740 €
• Frais de poste et télécommunications	17 €
• Frais de banque	941 €
• Contribution foncière des Entreprises	800 €
• Dotation aux amortissements	152 €
• Autres charges diverses	5 €

Une charge exceptionnelle de 45 € a été constatée au cours de l'exercice 2023.

Après l'impôt sur les sociétés de 7.382 €, le bénéfice net comptable de l'exercice 2023 s'établit à 39.100,29 €.

Par suite, la situation nette au 31 décembre 2023, avant affectation des résultats, est de 52.151,18 €.

Le total des comptes courants d'associés, représentant des quasi fonds propres, s'élève à 310.19 € au 31 décembre 2023, soit un remboursement partiel de 609,26 € au cours de l'exercice.

Les comptes annuels et l'annexe comptable présentent en détail les postes composant le bilan de la société et les mouvements du compte de résultats 2023.

DL

Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

Contrairement à la bonne orientation de l'activité en 2023, l'exercice 2024 devrait connaître une contraction significative du chiffre d'affaires en raison de difficultés économiques dans le secteur de la pièce de rechange automobile.

Les coûts d'exploitation, principalement constitués des charges de sous-traitance, évolueront également à baisse, mais la rentabilité future de la société restera excellente.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Néant.

Proposition d'affectation du résultat :

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit la somme de 39.100,29 € de la manière suivante :

➤ Dotation à la réserve légale	0,00 €	(réserve entièrement dotée à l'issue du premier exercice)
➤ Dividendes à distribuer	30.000,00 €	(soit un dividende unitaire de 200,00 € par part sociale)
➤ Report à nouveau	<u>9.100,29 €</u>	

Nous vous rappelons qu'il n'y a eu lieu à aucune distribution au cours de l'exercice 2021 et qu'il a été distribué la somme brute totale de 40.500 € au cours de l'exercice 2022 et 18.000 € au cours de l'exercice 2023.

La situation nette, après distribution des dividendes proposés, s'établirait à 22.151,08 €.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées, ainsi que celles résultant du rapport spécial sur les conventions réglementées, recevront votre agrément et que vous donnerez quitus à votre gérant pour sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

Fait à Lyon, le 10 juin 2024


La Gérance

*Certifié conforme
à l'original
Gérard @2L Consulting*

@2L Consulting

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 1.500 €
R.C.S. Lyon n° 493 229 223

Siège social : 6 avenue Carnot – 69580 Sathonay-Camp

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf juin à 10h00,
Au siège social, à Sathonay-Camp,

Les associés de la Sarl @2L CONSULTING se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de la gérance.

Les membres de l'assemblée générale ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

Monsieur Jean-Pierre LEROUX préside la séance en qualité d'associé majoritaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Président, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des 150 parts composant le capital social et que l'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- ◊ la feuille de présence;
- ◊ un exemplaire des statuts de la société.

Il dépose également les documents suivants qui vont être soumis à l'assemblée :

- ◊ les rapports de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et sur les conventions réglementées ;
- ◊ les comptes annuels de l'exercice 2023 ainsi que l'annexe comptable ;
- ◊ le texte des résolutions proposées.

Le Président fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions du Nouveau code de commerce, et déclare que les documents et renseignements prévus par la Loi ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'assemblée, ainsi que la liste des associés.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ◊ Lecture des rapports de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et sur les conventions réglementées ;
- ◊ Examen et approbation des comptes de l'exercice 2023 et des conventions précitées ;
- ◊ Quitus à la gérance ;
- ◊ Affectation et répartition des résultats ;
- ◊ Constatation de la situation nette et mise en paiement des dividendes ;
- ◊ Questions diverses ;
- ◊ Pouvoirs pour formalités.

Puis il donne lecture des rapports de la gérance. Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

Première Résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2023, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

JPL

DL

Deuxième Résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice 2023, qui s'élève à la somme de 39.100,29 € de la manière suivante :

- Dividendes à distribuer 30.000,00 €, soit 200,00 € par part sociale
- Report à nouveau 9.100,29 €

L'assemblée prend acte qu'il n'a été effectué aucune distribution au cours de l'exercice 2021, et qu'il a été distribué la somme brute totale de 40.500 € au cours de l'exercice 2022 et la somme de 18.000 € au cours de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Troisième Résolution

L'assemblée générale constate, par suite de la résolution qui précède, que la situation nette de la société, après distribution, s'établira à 22.151,08 €.

En conséquence de la résolution précédente, elle décide la mise en paiement immédiate des dividendes ci-dessus mentionnés, pour la somme totale brute de 30.000,00 €, sous déduction du prélèvement à la source de l'impôt sur les revenus mobiliers et des prélèvements sociaux afférents, selon la réglementation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Quatrième Résolution

L'assemblée générale constate qu'aucune rémunération n'a été versée au gérant au cours de l'exercice 2023 et que des frais de déplacement et de représentation ont été portés à son crédit pour la somme de 0 €.

L'assemblée générale constate également que les opérations entrant dans le cadre des conventions réglementées intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la société et M. Daniel LEROUX, gérant-associé, sont les suivantes :

- Bail de sous-location commerciale DALEX PARTNERS, approuvé par décision extraordinaire du 19 août 2021, prenant effet le 1^{er} septembre 2021 => Loyers et charges versés : 2.366 €
- Mouvements du compte courant d'associé de M. Daniel LEROUX :
Remboursement net de 24,48 € => soit un solde de 5,98 € à la clôture de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Cinquième Résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal constatant ces délibérations, à l'effet d'effectuer la mise en paiement des dividendes et accomplir toutes formalités de publicité consécutives aux résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les associés présents ou représentés.

